



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 66 (dont 10 procurations)

N° 7

OBJET :

**RESSOURCES
HUMAINES – MISE
EN PLACE DU
VERSEMENT
« FORFAIT
MOBILITES
DURABLES »**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 MARS 2022

Publiée ou notifiée

le : - 1 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

Absents représentés par leur suppléant :

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.3261-1 et L.3261-3-1,

Vu le Code de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « Forfait Mobilités Durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu l'Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « Forfait Mobilités Durables » dans la fonction publique d'Etat,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 janvier 2022,

Considérant que les agents de l'établissement public de coopération intercommunale n'ayant pas accès aux transports en commun peuvent bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements « domicile-lieu de travail » effectués avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage,

Propose au Conseil Communautaire :

- De mettre en place le versement « Forfait mobilités Durables », selon les conditions précisées en annexe, au sein de Vichy Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Dit que les dépenses correspondantes au versement seront effectuées l'année suivant la déclaration de l'agent au dispositif et seront imputées sur la rémunération principale des budgets de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 février 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,





Déclaration d'utilisation du covoiturage et/ou du vélo donnant droit au bénéfice du « Forfait mobilités durables »

Déclaration sur l'honneur (à remplir par l'agent)

NOM : PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE DU DOMICILE :

ADRESSE DU LIEU DE TRAVAIL :

Je soussigné(e),

déclare que :

- Je ne bénéficie pas d'abonnement de transport public de personne ;
- Je ne bénéficie pas d'un abonnement de service public de location de vélo ;
- Je ne perçois pas d'indemnités représentatives de frais pour mes déplacements entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ;
- Je ne bénéficie pas d'un logement de fonction ;
- Je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction sur le lieu de travail ;
- Je ne bénéficie pas d'un transport collectif gratuit entre mon domicile et mon lieu de travail ;
- Je ne suis pas transporté gratuitement par mon employeur ;
- Je ne bénéficie pas pour le même trajet d'une prise en charge au titre des frais de déplacements temporaires ;
- J'utilise le covoiturage pendant au moins le nombre de jours requis en fonction de ma situation pour l'année soit jours pour l'année
- J'utilise le vélo pendant au moins le nombre de jours requis en fonction de ma situation pour l'année soit jours pour l'année
(Ex : pour un agent à temps plein et quotité travaillée de 100 % : 100 jours ; à 80 % : 80 jours, l'agent pouvant alterner covoiturage et vélo. Ces éléments peuvent être confirmés par le service de ressources humaines).
- Je tiens à disposition de mon employeur tout justificatif utile d'utilisation effective du covoiturage et/ou du vélo.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Fait à :

Le :

Signature de l'agent :

CADRE RESERVE A LA DMRH :

Quotité travaillée année N¹ :

Départ ou arrivée sur l'année N^{1 et 2} :

Oui : si oui, renseigner la date

Non

Montant du forfait mobilité durables² :

Date, signature et cachet du service RH :

¹ Le nombre de jours requis est modulé en fonction du temps de présence et/ou de la quotité de travail sur l'année.

² Le montant du FMD est susceptible de varier en fonction de ce paramètre.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 - RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU VERSEMENT
FORFAIT MOBILITES DURABLES

.....
Date de décision: 24/02/2022

Date de réception de l'accusé 01/03/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24FEV2022_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220224-24FEV2022_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022_7-DE-1-1_1.pdf)